

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez vous inscrire dans une des formations proposées par le CREPS de Strasbourg



1

Vous avez la possibilité de faire une demande d'aménagement en amont des épreuves d'entrée en formation à l'aide du formulaire téléchargeable

2

Ce formulaire complet doit être envoyé ensuite au CREPS de Strasbourg

3

Le CREPS propose des modalités d'aménagement au vu de l'avis médical dédié.

4

Le CREPS transmet cette proposition et le formulaire complet à la DRJSCS du Grand Est pour accord

5

Le directeur régional rend sa décision ; celle-ci est notifiée par courriel au candidat et au CREPS chargé de mettre en œuvre les aménagements accordés

Pour toute demande de renseignements complémentaires, contacter :

Monique Fare : référente handicap

Courriel : Monique.FARE@creps-strasbourg.sports.gouv.fr

Tél : 03 88 10 53 77